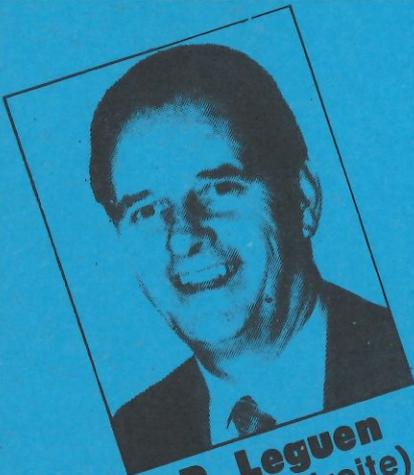


BULLETIN

D'INFORMATION

MUNICIPAL

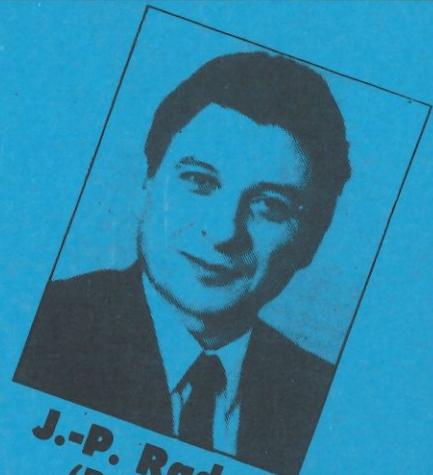
ELECTIONS CANTONALES



P. Leguen
(divers droite)



Martine Noël
(P.S.)
SORTANTE



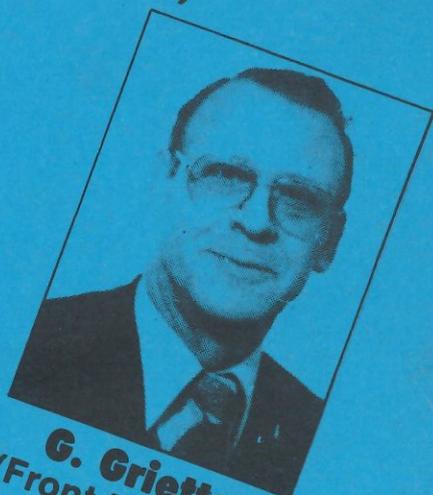
J.-P. Radet
(R.P.R.)



M. Dehon
(P.R.-U.D.F.)



J.-P. Pique
(P.C.)



G. Griette
(Front National)

Mme Delia Fernandez

Amitié entre les peuples.

Sept candidats pour un siège

LE VALENCOIS

1985

N° 6

ELECTIONS CANTONALES

CANTON DU CHATELET EN BRIE

ELECTIONS MARS 1985

VALENCE



Martine NOËL



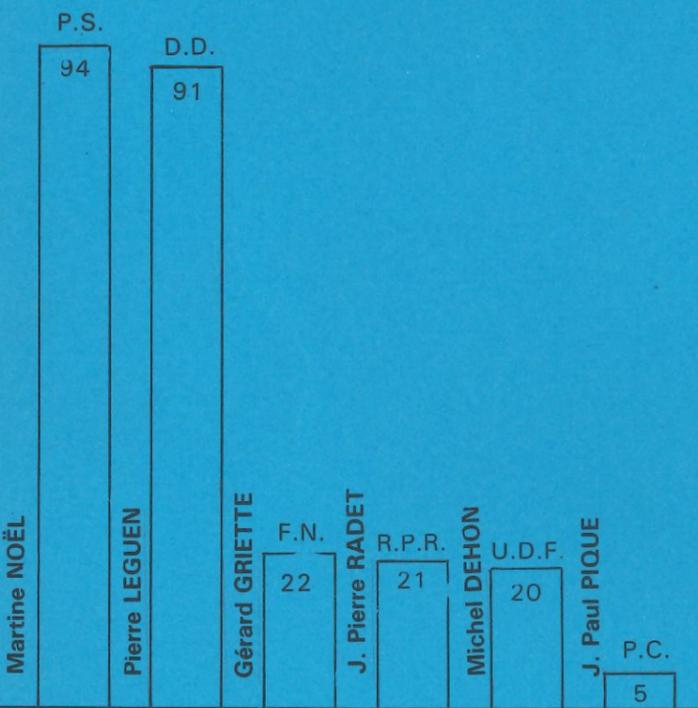
Pierre LEGUEN

1^{er} TOUR - 10 Mars 1985

INSCRITS	324	
VOTANTS	258	79,63 %
EXPRIMÉS	253	

2^e TOUR - 17 Mars 1985

INSCRITS	324	
VOTANTS	266	80,10 %
EXPRIMÉS	263	



PALME D'OR

A la Commune de VALENCE EN BRIE

— C'est en effet VALENCE en BRIE qui a obtenu la Palme d'Or du % le plus élevé de votants aux deux tours des élections cantonales dans le département de Seine et Marne.

1^{er} tour : 79,63 %
2^e tour : 80,10 %

Meilleurs vœux pour les collaborateurs municipaux



LA RÉPUBLIQUE DE

SEINE & MARNE

1985 : VOEUX D'AMITIE ET DE TOLÉRANCE

Je tiens à vous présenter aujourd'hui tous mes Vœux à l'occasion de la nouvelle année.

Vœux sincères de Bonheur pour Vous et vos familles, pour Tous ceux qui vous sont chers.

Vœux de Santé pour Tous, car la santé est la plus grande des richesses. On ne l'apprécie pas assez lorsqu'on est bien portant.

Que l'année 1985 vous apporte tout ce que vous pouvez souhaiter.

Cette année, pour la première fois, les Présidents des différentes associations ont été conviés. A chaque association, je souhaite une grande vitalité. Les associations peuvent jouer un rôle important car elles rapprochent les citoyens et ce, pour certaines, sans clivage de générations. Participant à la vie active, elles sont nécessaires à la vie de toute collectivité locale.

Je sais que certaines associations ont des difficultés. Des difficultés il y en a, et il y en aura toujours... mais, ne soyons pas égoïstes, notre action doit être commune. Nous devons tous être animés de la volonté d'agir avec les autres et pour les autres.

Sur le plan Communal, depuis Mars 1983, nous avons beaucoup travaillé, les réunions furent nombreuses (en 1984, 137 réunions ou rendez-vous). Maintenant, nous sommes sur les rails et nous devons poursuivre notre tâche. Je veux exprimer à Tous, ma reconnaissance pour le travail fourni et votre étroite collaboration.

Merci aux trois Adjoints, toujours dévoués.

Deux des nôtres viennent d'être profondément touchés, nous ne pouvons, hélas, que leur souhaiter beaucoup de courage et les assurer de toute notre sympathie. Perdre sa fille à 26 ans, c'est horrible. Perdre son compagnon, c'est toujours pénible.

Merci aux Conseillers Municipaux. Nous formons une équipe et je sais que je peux compter sur chacun d'entre vous - de jour comme de nuit - vous me l'avez prouvé.

Merci aux Employés Communaux. Après quelques heurts avec certains d'entre vous, les choses, je l'espère, sont rentrées dans l'ordre. L'attitude de neutralité et le devoir de réserve sont évidemment des devoirs élémentaires. Quel ques soient les personnes en place, le travail doit se faire.

Nous avons dû apprendre à nous connaître, apprendre à travailler ensemble. Vous pouvez être assurés de mon soutien total.

Nous devons tous œuvrer dans la même direction, avec le même but, à savoir l'intérêt de la Commune et de ses habitants. Nous ne devons jamais perdre de vue cet objectif. Personnellement, j'en ai pris l'engagement. Pour moi, notre Commune passe bien souvent, avant tout, bien souvent même, avant ma famille. Fort heureusement, mon mari et ma fille l'ont compris et l'ont accepté. J'accomplis ma fonction avec le maximum de cœur car la fonction de Maire est véritablement passionnante et «enrichissante», au point de vue intellectuel évidemment.

Je tiens à remercier les conjoints de chacun de mes collègues car je sais que je leur impose quelquefois des sacrifices...

En 1984, un an après notre élection, de grands Travaux ont été réalisés : le clocher, la toiture, les vitraux de l'église ; l'assainissement et la chaussée, rue du presbytère ; les peintures à l'intérieur de la Mairie.

En 1985, les travaux prévus au Contrat Régional devront se poursuivre. Dès notre demande de transfert de crédit accordé, nous réaliserons les travaux à la station d'épuration, sur la R.N. 105 : les tampons, les syphons anti-odeurs puis la réfection des trottoirs, la clôture de la salle et les peintures à l'extérieur de la Mairie. Les employés communaux entretiendront les Bâtiments de la Commune au maximum. Comme vous le voyez, le programme est chargé !

Je souhaite à tous une année laborieuse mais aussi amicale et plus décontractée en espérant que certains ne nous «mettront pas de bâtons dans les roues», comme on dit communément ne seront pas à guetter le moindre faux-pas, la moindre faille, la bavure et peut être même, à souhaiter que nous fassions des erreurs... sans réfléchir que tous (dont eux) paieraient le prix de nos erreurs car «error humanum est» («l'erreur est humaine»).

Personnellement, pensant chaque jour à la mort, je m'efforce de mettre chaque chose, chaque incident à sa juste place et les mesquineries de certains ne m'atteignent guère. Pour reprendre une parole du Maréchal LECLERC de HAUTECLOCQUE, dites peu de temps avant sa mort accidentelle (parole que j'affectionne particulièrement), à certains, nous pouvons dire : «Abandonnez donc vos haines, vos vengeances, vos discordes, elles sont sans grandeur quand on les voit des sommets où sont les âmes des morts».

Dans une société démocratique et libre, le bien le plus précieux est le respect d'autrui. Un village est et doit rester avant tout, une communauté où chacun puisse s'exprimer en totale liberté dans le respect de l'autre.

Nous devons apprendre à vivre ensemble, avec nos différences et en étant tolérants.

Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

Ensuite fut servi le verre de l'amitié

REUNION DU 14 NOVEMBRE 1984

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le quatorze novembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Redon-Michaud, maire.

Etaient présents : M. Gilet 1^{er} adjoint, Mme Beaudenon 2^{ème} adjoint, Mme Bermond 3^{ème} adjoint, M. Rousseau, MM. Garpiel, Pierucci et Leclerc, conseillers municipaux. Etaient absents et excusés : Mme Klein ayant donné pouvoir à Mme Redon-Michaud ; M. Blanquet ayant donné pouvoir à Mme Beaudenon ; M. Philadelphie ayant donné pouvoir à M. Garpiel.

Secrétaire de séance : Mme Beaudenon.

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1984

en présence de M. Bacquet, percepteur à le Chatelet-en-Brie.

Le budget supplémentaire 1984 a été examiné par les commissions municipale et extra-municipale des finances le lundi 12 novembre 1984.

Le budget se décompose comme suit :

Dépenses	1.414 739,66
- Dépenses de fonctionnement	523 533,61
- Dépenses d'investissement	891 206,05
Recettes	1.944 739,66
- Recettes de fonctionnement	1.053 533,61
- Recettes d'investissement	891 206,05

Excédent global de clôture : 530 000 Francs

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du budget supplémentaire 1984 par Mme Grimoin, secrétaire, en accepte les résultats par 9 voix pour et 2 voix contre.

INDEMNITÉ POUR LA CONFECTION DE BUDGET 1984 de M. LE PERCEPTEUR

Le conseil municipal autorise Mme le maire à régler l'indemnité de confection de budget de M. le percepteur pour l'année 1984 d'un montant de 200 Francs.

Vote : unanimité

REMBOURSEMENT ASSURANCE

Le conseil municipal autorise Mme le maire à accepter de la compagnie d'assurances, la SAMDA, le règlement d'un chèque d'un montant de 8.316 Frs, relatif au remboursement de dommages causés à un poteau d'incendie, au mur de l'école... lors d'un accident de la circulation le 12 février 1984.

Vote : unanimité

EGLISE - PAS DE PARATONNERRE

Suite à la lettre du 19 octobre 1984 reçue de la SAMDA qui assure la commune, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas poser de paratonnerre sur le clocher de l'église.

En effet, par lettre du 19 juin 1984, nous avons demandé à la compagnie d'assurances de **poursuivre le contrat d'origine avec toutes ses garanties**, s'agissant d'une remise en état d'origine, conforme à l'identique. La SAMDA, reconnaissant que les dispositions du décret-loi du 13 août 1984 ne sont pas contractuelles dans la police, s'est engagée à nous indemniser dans tous les cas, même en l'absence de paratonnerre sur les établissements sinistrés.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Suite à la réunion du groupe de travail le mercredi 7 novembre 1984 avec M. Chavanerin de la Direction Départementale de l'Équipement, le conseil municipal,

VU la délibération en date du 13 février 1984, décidant de poursuivre l'élaboration du P.O.S. communal engagée par la prescription intervenue par arrêté préfectoral du 26 février 1979 ;

VU l'arrêté du maire en date du 18 juin 1984 relatif à la mise en œuvre de la poursuite d'élaboration du P.O.S. en application de l'article R 123.7 du code de l'urbanisme ;

ENTENDU l'exposé du Mme le maire ;

VU le projet de plan d'occupation des sols et notamment le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

CONSIDÉRANT que le projet de P.O.S. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés ;

Après en avoir délibéré,

- arrête le projet de plan d'occupation des sols de la commune de Valence-en-Brie tel qu'il est annexé à la présente ;

- précise que le projet de P.O.S. sera communiqué pour avis :

à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du P.O.S. mentionnés aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 18 juin 1984 ;

aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article 4 de l'arrêté précité ;

aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Vote : unanimité

ASSAINISSEMENT 3^{ème} TRANCHE - AVENANT

Par délibération en date du 20 juin 1984, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer toute décision de poursuivre les travaux concernant le marché dans la limite du financement approuvé 200.000 Francs.

Mme le maire informe le conseil municipal de l'obligation de réparer la chaussée de la rue du Presbytère, qui s'est effondrée au cours des travaux d'assainissement, à cause de la mauvaise qualité des terrains rencontrés.

Elle indique également la nécessité de raccorder le fossé de la rue du Presbytère à l'égout.

Les travaux supplémentaires porteront le marché initial à 217.615,27 Frs T.T.C.

Après l'exposé de Mme le maire,

Le conseil municipal l'autorise à l'unanimité à signer l'avenant prenant en compte les travaux supplémentaires.

PRÊT D'ÉQUIPEMENT COURANT

Afin d'aider au financement de la remise en état des trottoirs sur la R.N. 105, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mme le maire à contracter un prêt d'équipement courant auprès de la caisse d'Épargne de Montreuil (prêt réservé aux collectivités locales - mesure prise en faveur des petites communes de moins de 2.000 habitants).

Le montant est de 180.000 Francs remboursable en 15 ans au taux de 11,75 % (soit 26.076,46 d'annuités).

CHARGES SCOLAIRES EXTÉRIEURES

Mme le maire donne lecture d'une demande de participation aux frais scolaires pour 2 enfants fréquentant un établissement sous contrat d'association (Institution de l'Assomption - École secondaire privée à Forges).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas prendre en charge de tels frais.

BULLETIN D'INFORMATION « Le Valençois »

Le conseil municipal a décidé en 1983 de publier un bulletin municipal « Le Valençois » afin de permettre aux habitants d'être plus informés sur l'activité municipale et sur la vie du village.

En raison des hausses intervenues dans le domaine de l'imprimerie et du papier, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de la publicité.

A partir du 1^{er} janvier 1985

1/8 de page =	180 Frs	T.T.C.
1/4 de page =	360 Frs	T.T.C.
1/2 page =	720 Frs	T.T.C.
1 page =	1.400 Frs	T.T.C.

Les chèques devront être libellés à l'ordre du Trésor Public. Les numéros 1 - 2 - 3 et 4 n'ont rien coûté à la commune. Ils ont été entièrement financés par la publicité. Le prochain numéro nous sera offert. Chaque annonceur aura droit et ce, gratuitement à une insertion publicitaire.

Merci à notre imprimeur : M. Peutat - « Façon Express »

FÊTE DES ANCIENS

Le conseil municipal décide d'offrir, comme chaque année, un repas aux anciens, repas offert à chaque personne de plus de 70 ans ayant son habitation principale à Valence accompagnée de son conjoint.

La date a été fixée au dimanche 10 février 1985.

TÉLÉ - ALARME

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier du 16 octobre 1984 de M. Courtay, maire adjoint de le Chatelet-en-Brie, relatif à la mise en place d'un système de télé-alarme pour les personnes âgées ou handicapées.

En raison du coût élevé (5.200 Frs par personne) le bureau d'Aide Sociale n'a pas les moyens de prendre l'achat du matériel et les installations à sa charge.

Les personnes intéressées et qui accepteraient d'assurer le financement (achat, abonnement...) sont priées de se faire connaître au secrétariat de mairie - une note va être diffusée à ce sujet.

INFORMATIONS

- Analyse d'eau effectuée par le centre départemental de lutte contre la pollution le 15 octobre 1984.

Taux de nitrates élevé qui la fait interdire pour les nourrissons et les femmes enceintes. Elle est de composition bactériologique satisfaisante.

- Travaux d'entretien

- Peintures : intérieur de la mairie (entrée, WC, salle de réunion, bureau du secrétariat, bureau du maire, cuisine)

Total T.T.C.	23.219,97
+ fournitures	1.283,25
	24.503,22

travaux exécutés par M. Pion Germain 20, rue Grande 77850 Héricy

Mur P.T.T.

Réparation - coût total T.T.C. - 1.921,32 Frs
Travaux exécutés par M. Fremont Marc 7, rue de la mairie 77830 Pamfou.

Brioche - (semaine nationale des personnes âgées).
Le dimanche 29 octobre, des brioches ont été distribuées aux personnes âgées (la dépense a été financée par le reste du bénéfice de la fête 1983)

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Remise des prix le dimanche 21 octobre 1984 à la salle polyvalente. Chaque participant a reçu une plante (dépense financée par le reste du bénéfice de la fête 1983).

Le 1^{er} prix a été décerné à Mme Bullo et à Mme Jozon - viennent ensuite : Mme Billard, Mme Verlot, puis Mme Parquet, M. Oirit, Mme Daron, Mme Gilet, Mme Rousseau Robert, Mme Deffand, Mme Transon, Mme Garpiel, Mme Queudot, Mme Falet, Mme Imbault, Mme Boitel, Mme Szukala, Mme Turek, Mme Bedet, M. Dhont, Mme Regnier, Mme Hérault, Mme Blanquet, Mme Cavaciutti, Mme Skirka, Mme Couroulou, Mme Tourbet, Mme Masson.

A votre disposition :

BIBLIOTHÈQUE

à partir du 1^{er} Février

1) Pour adultes :

à la Mairie le Vendredi
de 15 à 17 heures

(1^{er} et 3^e Vendredi de chaque mois)

2) Pour jeunes :

à la Maison des Enfants Heureux

Mme le maire donne lecture :

- d'un courrier de M. le Préfet, Commissaire de la République du 7 novembre 1984 concernant les **travaux d'utilité collective** - (emploi de jeunes volontaires de 16 à 21 ans - 20 heures par semaine) permettant aux jeunes, tout en rendant service à la collectivité, d'acquiescer dans le même temps une formation ou de rechercher un emploi. L'Etat prenant à sa charge la rémunération principale 1.200 Frs par mois et par stagiaire - les cotisations de Sécurité Sociale et la couverture sociale du stagiaire.

La commune peut verser au stagiaire 500 Frs.

Ces travaux peuvent être organisés par une commune, un établissement public ou une association à but non lucratif, mais en aucun cas par une personne physique.

- de 2 lettres de la **Société Protectrice des Animaux**

La 1^{ère} attirant notre attention et rappelant que notre département est considéré comme porteur de rage (ne pas laisser « errer » votre chien, votre chat)

La seconde, relative à la protection des chats. Ils peuvent être portés au refuge de la S.P.A. carrefour de la Libération à Fontainebleau.

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS

- le 15 octobre - 3^{ème} tranche assainissement - réunion de chantier -
- le 22 octobre - 3^{ème} tranche assainissement - réunion de chantier -
- le 16 octobre - Vallée Javot -
- le 24 octobre - 8h/18h - Elections Mutualité Agricole -
- le 25 octobre - Congrès des Maires de France à Paris -
- Déjeuner au Sénat en présence des Sénateurs Seine-et-Marnais -
- le 26 octobre - Palais des Congrès à Paris : « Exposition la Mairie de 1984 à demain -
- le 29 octobre - Rendez-vous avec la Sté des Eaux et le Génie Rural -
- le 30 octobre - Un médecin recherche un local professionnel - 2 ou 3 pièces - (Docteur Poinot)
Veuillez aviser le secrétariat de la mairie.
- le 5 novembre - D.D.E. - P.O.S. -
- le 7 novembre - D.D.E. - P.O.S. -
- le 8 novembre - Chatelet-en-Brie - avec Mme la conseillère générale -
- le 11 novembre - Cérémonies -
- le 12 novembre - Commission des finances communale et extra-communale -
Budget supplémentaire -

REUNION DU 17 DECEMBRE 1984

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le dix sept décembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M^{me} REDON-MICHAUD, maire.

Étaient présents : M^r GILET 1^{er} adjoint, M^{me} BEAUDENON 2^e adjoint, M^{me} BERMOND 3^e adjoint, M^r ROUSSEAU R., M^{me} KLEIN M.L., MM^{rs} GARPIEL J.P., BLANQUET J., PHILADELPHIE G., PIERUCCI J.F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M^{me} KLEIN M.L.

Différents tarifs à partir du 1^{er} Janvier 1985

Certaines augmentations sont limitées à 4 %.

Le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs comme suit :

- **Salle polyvalente** - (secteur libre)

- personnes ou sociétés extérieures à la commune

en 1984 : 1.575 Frs

en 1985 : 1.575 Frs x 4 % = 63 Frs + 1.575 Frs = 1.638 Frs arrondi à 1.640 Frs.

- **personnes ou sociétés de la commune**

en 1984 : 787,50 Frs

en 1985 : 787,50 Frs x 4 % = 31,50 Frs + 787,50 Frs = 819 Frs arrondi à 820 Frs.

Pour une utilisation de plus de 24 heures, ces tarifs seront majorés de 50 % par période supplémentaire de 24 heures.

- **entrée salle** (location réservée aux habitants de VALENCE)

en 1984 : 157,50 Frs

en 1985 : 157,50 Frs x 4 % = 6,30 Frs + 157,50 Frs = 163,80 Frs arrondi à 164 Frs.

- **Tickets taxi** - (4 % autorisé)

Le conseil municipal décide que le nouveau tarif en vigueur pour les usagers du taxi collectif sera de :

en 1984 : 4,60 Frs

en 1985 : 4,60 Frs x 4 % = 0,18 Frs + 4,60 Frs = 4,78 Frs arrondi à 4,80 Frs.

- **Garantie de recettes** - (4 % autorisé)

fixe la garantie de recettes accordée à M^r VIEVILLE Henri pour l'exploitaton du taxi collectif à

en 1984 : 49,35 Frs

en 1985 : 49,35 Frs x 4 % = 1,97 Frs + 49,35 Frs = 51,32 Frs arrondi à 51,35 Frs par voyage.

- **Terrasse M. IMBAULT** - (libre)

en 1984 : 300 Frs

en 1985 : 300 Frs x 4 % = 12 Frs + 300 Frs = 312 Frs

- **Concessions cimetièrre** - (libre) - doit être divisible par 3 - 1/3 revenant à l'Aide Sociale

- perpétuelles

en 1984 : 850,50 Frs

en 1985 : 850,50 Frs x 10 % = 85,05 Frs + 850,50 Frs = 935,55 Frs arrondi à 936 Frs - 936/3 = 312 Frs

- **cinquantenaires** :

en 1984 : 441 Frs

en 1985 : 441 Frs x 10 % = 44,10 Frs + 441 Frs = 485,10 Frs arrondi à 486 Frs - 486 Frs/3 = 162 Frs

- **trentenaires** :

en 1984 : 305,55 Frs

en 1985 : 305,55 Frs x 10 % = 30,55 Frs + 305,55 Frs = 336,10 Frs arrondi à 336 Frs - 336/3 = 112 Frs

- **Participation à la consommation électricité** - demandée aux différents clubs, aux différentes associations, sociétés de la commune, utilisatrices à titre gracieux de la salle polyvalente - (secteur libre)

en 1984 : 150 Frs

en 1985 : 180 Frs

- **Location salle pour le karaté** - (secteur libre)

en 1984 : 500 Frs

en 1985 : 550 Frs

- **Indemnités de vêtements et de chaussures**, allouées aux deux employés communaux pour l'année 1984

en 1983 : 144 Frs

en 1984 : 163,20 Frs - (par application de l'arrêté interministériel du 31 décembre 1983 - J.O. du 14 Janvier 1984)

- **Vacations sapeurs-pompiers** - (en exercice jusqu'au 30 Août 1984)

en application de la circulaire du 22 décembre 1983 prenant effet le 1^{er} janvier 1984 :

- Officiers : 43 Frs - Sous-Officiers : 35 Frs

- Caporaux : 31 Frs - Sapeurs : 29 Frs

- **Bons des anciens** - (secteur libre)

en 1984 : 80 Frs - A l'occasion des fêtes de fin d'année, 52 bons seront distribués à toute personne de 70 ans et plus ayant son habitation principale à Valence.

en 1985 : 90 Frs.

- **Subventions 1984**

Le conseil municipal délibérant décide d'allouer les subventions suivantes :

- **Club sportif**

en 1983 : 4.000 Frs (pour sections/Football - Ping Pong - Pétanque - (4.000 Frs/3 = 1.333,33 Frs par section)

en 1984 : il n'y a plus que deux sections : Football - Ping Pong -
1.333,33 Frs x 2 = 2.666,66 Frs + 5 % = 2.799,99 Frs arrondi à 2.800 Frs

- **V.A.L.C.** - (Valence Animation Loisirs Culture)

en 1984 : 1.500 Frs

en 1985 : 1.500 Frs x 5 % = 75 Frs + 1.500 Frs = 1.575 Frs

- **Écho de Valence et ses majorettes**

en 1983 : 1.000 Frs

en 1984 : le président ne demande rien - A revoir éventuellement en cours d'année.

- **Anciens combattants** -

en 1983 : 500 Frs

en 1984 : 550 Frs

- **Club M. VINCENT**

en 1984 : 550 Frs (réunion du conseil du 28 Mai 1984)

en 1985 : 575 Frs

en 1983 en 1984

F.O.C.E.L.	60 Frs	65 Frs
Union départementale des sapeurs pompiers		
Donneurs de sang de MELUN	60 Frs	65 Frs
S.P.A. de Fontainebleau	60 Frs	65 Frs
Mutuelle du personnel des collectivités locales	60 Frs	65 Frs
Croix-Rouge française		65 Frs
Secours populaire français		65 Frs
Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés de S. et M.		65 Frs
Association des paralysés de France		65 Frs

INFORMATIONS

M^{me} le maire remercie chaleureusement MM^{rs} ROUSSEAU R., GARPIEL J.P. et BEAUDENON B. qui ont refait l'électricité à l'Église et ce, bénévolement «C'est un beau geste».

- Mutualité Agricole - lettre de remerciements pour le concours apporté lors des élections du 24 octobre 1984

- Indemnités de fonctions des maires et adjoints à compter du 1^{er} novembre 1984 - Population de moins de 500 habitants :

MAIRE : 15.174 Frs

ADJOINT : 50 % = 7.787 Frs

- Par lettre du 30 Novembre 1984 - la Société VIA FRANCE nous informe être attributaire, pour le compte de la Société ESSO REP d'un chantier de réalisation de plateforme de stockage de pétrole située sur la commune de St Méry au bord du CD 215 - Cette opération nécessite l'apport de 30.000 m³ de matériaux en provenance de MONTEREAU. Le transport de ces matériaux sera assuré par environ 20 semi-remorques qui effectueront 6 voyages par jour du 10 décembre 1984 au 1^{er} février 1985 et emprunteront la R.N. 105 en traversant par conséquent VALENCE.

- La pompe à chaleur est à nouveau en panne malgré l'intervention d'un technicien de «LEROY SOMER».

Les **vœux** seront présentés le **dimanche 13 Janvier 1985**, les présidents des différentes associations y seront invités.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

15 Novembre 1984 - Aux Écrennes - Syndicat Intercommunal du collège «Rosa Bonheur de Le Châtelet-en-Brie - M^{me} le maire informe de la participation aux frais de fonctionnement du collège pour l'année 1983/1984 :

34 Frs x 495 habitants =	16.830 Frs
(31 Frs en 1983)	
710 Frs x 33 élèves =	23.430 Frs
(660 Frs en 1983)	
(33.825 en 1983)	40.260 Frs

Cette somme comprend le transport par la C.G.E.A.

Remboursement de la maison des Enfants Heureux 710 x 14 = 9.940 Frs

- 26 Novembre 1984 - Melun Préfecture - T.U.C. (Travaux d'Utilité Collectif)

- 27 Novembre 1984 - Commission des impôts : classement des exploitations agricoles liste provisoire
- 3 Décembre 1984 - Montereau - Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau Fault Yonne pour le traitement des ordures ménagères
- 10 Décembre 1984 - Réception des travaux 3^e tranche assainissement rue du Presbytère
- 13 Décembre 1984 - au Châtelet-en-Brie - Syndicat des transports
- 15 Décembre 1984 - à Blandy-les-Tours - Amicale des Maires du canton.
- 7 Janvier - Révision liste électorale
- 11 Janvier - VALC Assemblée Générale
- 14 Janvier - Rendez-vous avec un ingénieur pour le chauffage de la salle polyvalente
- 14 Janvier - 20 h.30 - Châtelet-en-Brie - Subvention : voirie communale avec M^{me} Martine NOEL, Conseillère générale
- 21 Janvier - Rendez-vous avec Sté des Eaux

REUNION DU 28 JANVIER 1985

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt huit janvier à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M^{me} REDON-MICHAUD, Maire.

Etaient présents : M^r GILET 1^{er} Adjoint, M^{me} BEAU-DENON 2^e Adjoint, M^{me} BERMOND 3^e Adjoint, M^r ROUSSEAU R., M^{me} KLEIN M-L., MM^{rs} GARPIEL J-P, PIERUCCI J-F., LECLERC J. Conseillers municipaux.

Etaient absents : M^r BLANQUET J. ayant donné pouvoir à M^{me} REDON-MICHAUD, M^r PHILADELPHIE G. ayant donné pouvoir à M^{me} BEAUDENON.

Secrétaire de séance : M^{me} KLEIN M-L.

Le conseil municipal, décide :

- que les **fonds scolaires** des établissements d'enseignement public pour l'année scolaire 1984/85 seront affectés à l'entretien des bâtiments scolaires (10 frs par élève et par an).

- la **pose** de miroir au carrefour RN 105 - Route d'Echouboulains.

- d'une **opération bois mort et nettoyage d'une partie des bois communaux** pour tous les habitants de Valence intéressés.

Le samedi et le dimanche matin, un conseiller municipal pourra guider et conseiller (Commission des bois : MM^{rs} GILET, ROUSSEAU R., GARPIEL J-P, BLANQUET J.).

Autorise :

- M^{me} le Maire à **encaisser un chèque bancaire** d'un montant de 412,43 Frs relatif à l'avenant 1002 au contrat d'assurances. En effet, à compter du 1^{er} septembre 1984, la garantie accidents de service des Sapeurs Pompiers volontaires est supprimée du contrat. En conséquence, la SAMDA rembourse à la commune la somme de 412,43 Frs pour trop perçu, taxes comprises pour la période du 1^{er} septembre 1984 au 1^{er} janvier 1985.

La prime annuelle est ramenée à 11.460 Frs, outre taxes et sauf variation de l'indice.

Alloue :

- à la «Boule Joyeuse» pour 1985 une **subvention** de 575 Francs (demandée par lettre du 26 Janvier 1985).

- La fête communale (11 et 12 Mai) et le Noël des enfants seront organisés par Valence Animation Loisirs Culture (VALC).

- 2 soirées dansantes seront organisées par la municipalité le 1^{er} Juin avec l'orchestre IRIS et le 28 Septembre avec l'orchestre Bertrand HEMBERT.

INFORMATIONS

- **Remerciements** (pour la subvention de 65 frs accordée)
 - de la Croix Rouge Française de MELUN (par lettre du 18 Janvier 1985)
 - de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de Seine-et-Marne (par lettre du 23 Janvier 1985)
 - de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine et Marne (par lettre du 24 Janvier 1985).

Vitraux

- Restauration à l'identique des vitraux des fenêtres 3 - 8 et 9 = 15.533,72 Frs arrondi à 15.000 Frs ;

- Création d'un vitrail neuf dans la baie du clocher (façade ouest) 6.600 Frs soit au total = 21.600 Frs

Facture du 12 Janvier 1985 identique au devis du 7 Mars 1984 (valeur janvier 1984).

Travaux exécutés par Monsieur Louis René PETIT, maître verrier 15, rue Notre Dame de Recouvrance 45 000 ORLÉANS.

Transfert de crédit

- Le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France nous a informé que le bureau du Conseil Régional a, lors de sa réunion du 19 décembre 1984, accepté la modification demandée par le Syndicat Intercommunal Brie et Bords de Seine dans le cadre de son contrat régional.

L'avenant doit nous être adressé prochainement pour signature.

Neige - Verglas

- Aux termes de l'arrêté interpréfectoral du 27 octobre 1937, en temps de neige et glace, les riverains de la voie publique ont des obligations :

- les riverains sont tenus de gratter et déblayer la neige sur toute la longueur des trottoirs bordant leur propriété...

- ils sont également tenus d'assurer l'écoulement des eaux,

- en cas de verglas, ils jetteront sur les passages des piétons et aux entrées des maisons des cendres, du sable ou du machefer,

- les déblais seront déposés sur les parties de trottoirs non réservées à la circulation des piétons en évitant soigneusement d'en recouvrir les plaques, tampons, regards et bouches d'égoût.

Refonte des listes électorales et des cartes électorales en 1985

- Nombre d'électeurs inscrits au 28 Février 1984 =	321
Additions	17
	338
Radiations	11
Total au 10 janvier 1985	327

Statistiques

- A VALENCE, en 1984, ont été enregistrés :

- 7 naissances - 1 mariage - 1 décès - 3 transcriptions de décès

- **Cours de secourisme - Chacun peut se sentir concerné**

- Il suffit quelquefois de peu de choses pour faire évoluer une situation dramatique.

La vie d'un être humain est ce qu'il y a de plus important.

Tenter de sauver ou pratiquer les premiers secours est un devoir.

Dès aujourd'hui vous pouvez vous inscrire à la mairie pour des cours de secourisme dispensés par la Croix Rouge de MONTEREAU.

Aide ménagère à domicile

- En application de la loi de décentralisation (Loi du 22 juillet 1983) le département est seul responsable de l'aide ménagère au bénéfice des personnes âgées ou handicapées.

Depuis le 1^{er} juillet 1984, le plafond d'octroi de l'aide ménagère est de 29.560 Frs pour une personne,

52.300 Frs pour un couple.

Il ne doit plus être fait référence aux obligés alimentaires.

L'admission se fait sans inscription d'hypothèque sur les biens de la personne âgée, les successions ne peuvent donner lieu à récupération que dans la fraction excédant 250.000 Frs (Loi du 13 Juillet 1982).

En revanche, la personne âgée participe au financement des heures d'aide ménagère (au maximum 3 Frs en métropole - Décret 83 867 du 23 Septembre 1983).

Les taux maxima de contributions des collectivités publiques sont calculés par référence au traitement des fonctionnaires et au montant de la cotisation chômage : 59,31 Frs.

Nous demandons aux personnes intéressées de se faire connaître auprès de M^{me} BEAUDENON ou de M^{me} BERMOND.

Le «VALENÇOIS»

- Le bulletin municipal n° 5 a été distribué, les personnes qui auraient été oubliées, peuvent le demander au secrétaire de mairie.

Vœux

- M^{me} le maire donne lecture de nombreuses lettres et cartes de vœux - reçues - notamment de :

- M^r le Préfet, Commissaire de la République demandant de transmettre ses vœux au Conseil Municipal et aux administrés... nous assurant du concours loyal du corps préfectoral et de toute l'administration de l'État dans le département de Seine-et-Marne ;

- M^{me} le Sous-Préfet ;

- des sénateurs de Seine et Marne : MM^{rs} DAILLY, SERAMY, LARCHE, FRANÇOIS ;

- du député M^r VIVIEN ;

- M^{me} la Conseillère générale, Martine NOEL ;

- M^r le GUEN, Président de l'amicale des maires du canton ;

- des différents maires du canton ;

- de la Direction Départementale de l'Équipement, Direction Départementale de l'Agriculture, Sté des Eaux, Corps des Sapeurs-Pompiers de Seine et Marne, Gendarmerie, donneurs de sang, Commissariat, Résistants de MONTEREAU, etc...



UN MEDECIN S'INSTALLE A VALENCE

Bienvenue au Docteur Olivier POINSOT qui vient d'élire domicile à VALENCE, dans l'ancienne maison de la famille TAVENON

Docteur Olivier POINSOT
 Médecin Généraliste

34 rue Octave ROUSSEAU
 77830 VALENCE-en-BRIE

Tél. 431.86.88



OUVERTURE MAIRIE

Lundi
 Mardi de 11 à 12 h.
 Jeudi
 Vendredi

Lundi
 Mardi de 15 à 18 h.
 Mercredi
 Jeudi

Permanence du samedi de 10 à 12 h. - maire ou adjoint
Permanence maire lundi 16 à 18 h. (mairie)
 et sur rendez-vous (en téléphonant le soir à son domicile 431.81.34).

TÉLÉ ALARME

Le bureau d'Aide Sociale du Chatelet-en-Brie a décidé la mise en place d'un système de télé-alarme pour les personnes âgées ou handicapées.

La capacité de la centrale, installée au S.A.M.U. de Melun, est de 200 lignes et donc supérieure aux besoins de la commune. En raison du coût élevé, le bureau d'aide sociale de Valence n'a malheureusement pas les moyens financiers de prendre l'achat du matériel et les installations à sa charge.

COÛT :

1- Transmetteur : 5.200 Frs T.T.C. - installation comprise pour chaque personne.

2- Forfait de 500 Frs (par transmetteur) pour raccordement à la centrale d'appel.

3- Abonnement trimestriel - 90 Frs - révisable tous les 2 ans.

QU'EST-CE-QUE LA TELE ALARME ?

C'est un système d'appel qui utilise les lignes téléphoniques d'urgence pour alerter, une **station centrale de surveillance** lorsqu'une personne âgée, handicapée ou isolée a besoin d'aide (malaise, chute, danger quelconque).

MATÉRIEL

- un **récepteur** installé au S.A.M.U. de Melun (avec surveillance 24 h sur 24) et acheté par le B.A.S. du Chatelet-en-Brie. Coût : 30.058 Frs T.T.C.

- un transmetteur chez la personne concernée, « déclenchable » dans un rayon de 40 m du téléphone par un mini émetteur **pendentif**. Coût de l'ensemble : 4.952 Frs T.T.C.

COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME

La personne concernée déclenche l'alarme en appuyant sur le bouton du mini émetteur. Aussitôt ce geste effectué, l'appel est reçu au S.A.M.U. de Melun. Le demandeur est immédiatement identifié et le S.A.M.U. l'appelle par téléphone. Alors de deux choses l'une :

- ou bien le demandeur décroche son téléphone et explique les raisons de son appel. Selon le cas, le S.A.M.U. intervient ou demande aux pompiers ou aux gendarmes d'intervenir,

- ou bien le demandeur ne répond pas. Dans ce cas le S.A.M.U. alerte les pompiers et les gendarmes et envoie immédiatement une équipe sur place.

CONDITIONS MATÉRIELLES POUR L'INSTALLATION DU TRANSMETTEUR

- avoir le téléphone,

- disposer à proximité du téléphone d'une prise de courant (220 V),

- installer l'émetteur (équipé d'une batterie de secours). Cet appareil peut se fixer sur un mur. Il est peu encombrant.

- relier l'émetteur à une prise de terre.

Les personnes intéressées et qui accepteraient de prendre en charge l'achat du transmetteur le forfait et l'abonnement sont priées de se faire connaître au secrétariat de mairie.

A.M. REDON-MICHAUD

MAIRE

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS

Depuis le Bulletin n° 5

15.11.1984 Les Ecrennes : C.E.G.
Rosa Bonheur de Le Chatelet-en-Brie
19.11.1984 R.V. «Services Fiscaux» MELUN
Inspection Académique MELUN
21.11.1984 MELUN - D.D.E.
23.11.1984 D.D.E. - «P.O.S.»
26.11.1984 MELUN - Préfecture «T.U.C.»
avec M^{me} Le Sous-Préfet
27.11.1984 Commission Impôts
30.11.1984 Architecte - M. WAGNER
03.12.1984 MONTEREAU - Sirmotom
10.12.1984 D.D.A. Association Foncière
D.D.E Réception Travaux 3^e tranche
15.12.1984 Blandy-les-Tours : Amicale des Maires
17.12.1984 Réunion du Conseil
Du 15.11.1984 à fin décembre 1984 : **13 Réunions ou Rendez-vous.**

1985

07.01.1985 Révision liste électorale
14.01.1985 Le Chatelet-en-Brie avec Conseillère Générale :
Voirie Communale - subventions
11.01.1985 Valc. - Assemblée Générale
13.01.1985 VOEUX
14.01.1985 Bureau Aide Sociale
21.01.1985 Sté des Eaux
28.01.1985 Réunion de Conseil
04.02.1985 R.V. Chauffage Salle 18 H Commission Sociale
05.02.1985 Commission Scolaire «Classes de Neige»
07.02.1985 Commission Animation - Fêtes (Forains pour fête communale)
11.2.1985 Sté des Eaux
14.02.1985 Association Foncière
18.02.1985 Gendarmerie
Chauffage Salle
Du 1.01.1984 au 30.12.1984 : 124 + 13 = 137 Réunions ou R.V.

ALICE AU PAYS DES IMAGES ET NOEL AVEC GRIMPY

«CRÉATION DE VALC»

9 Décembre 1984. Nouveau rendez-vous pour le Noël des enfants de Valence. Nouveau défi pour une poignée de gens motivés et passionnés pour animer cette fête traditionnelle à Valence.

Par où allions-nous commencer ?

Pascal et Anne-Marie depuis des mois y pensaient et Pascal nous écrivit l'histoire d'Alice ou plutôt de Grimpy.

Quand il eut fini, Jacques, Claude, Francinnet remontèrent leurs manches et attrapèrent qui la scie et les clous, qui les pinceaux et le tournevis et pendant plusieurs semaines, après le boulot, ils rivalisèrent d'ingéniosité pour nous offrir les décors qui vous ont émerveillé.

Pendant ce temps là les acteurs commencèrent à apprendre leur texte. Oh pas facile de se le mettre dans le crâne et d'y mettre le ton exact. Il y eut des pleurs et des grincements de dents et de nombreuses crises de fou-rire.

La soussignée, pour sa part, a hérité de quelques costumes à faire ainsi que la chorégraphie. Heureusement, nos enfants sont toujours partant pour la fête et le spectacle et c'est dans la joie que nous répétions les mercredis après midi.

Tous les courageux se sont retrouvés le vendredi soir pour monter les décors. Que d'énergie dépensée jusqu'à

une heure forte avancée dans la nuit. Il fallait que tout tienne et que tout fonctionne.

Le dimanche matin enfin on allait mettre la pièce bout à bout.

Et il a fallu recommencer et recommencer encore car rien n'était au point. L'énerverment, le trac, les «on n'y arrivera jamais» furent au rendez-vous. Les kilomètres parcourus par les uns et les autres pour les aller-retour la maison, la salle, les vestiaires, la scène afin de ne rien oublier.

Enfin l'heure H. Comédiens très amateurs, danseurs débutants, éclairagistes de dernière heure, décorateurs anxieux, tous ont croisé leurs doigts et vous ont donné le meilleur d'eux-mêmes.

Pour la critique de ce spectacle, c'est à vous spectateurs de l'écrire.

Je voudrais ici remercier les parents et les anonymes qui, par leur gentillesse, leur bonne volonté, et leur compréhension ont à un moment ou à un autre «mis la main à la pâte».

J'espère de tout cœur que vous avez partagé notre joie malgré les petites imperfections.

A. JUSSAUME

Noms des Participants

Pascal FRENCHÉ : Texte - régie éclairage
Décors : Jacques BLANQUET - Claude PETIT - Francinnet VERSTRAETE

Acteurs : Alice : Anne Marie BLANQUET
Pierrot : Véronique VERSTRAETE
Grimpy : Thomas BLIN
L'empereur : Rudy VERSTRAETE
Le jardinier : Jacques BLANQUET
La fleur : Laurence PETIT
La fée : Valérie FAURE

Les Geishas :
Chantal GARPIEL
Patricia BARDEZ
Séverine BAZIRE
Valérie SHIRKA

Les 2 chinois
Caroline PARE
Serge PETIT

La marionnette de M^r M^{me} WISOCKA animée par Isabelle WISOCKA

Les fleurs : Barbara ANDRES, Lilian et Frédérique JUSSAUME, Christelle et Aurore DHONDT, Magali GARPIEL, Corine et Delphine VERMANDE, Stéphanie PETIT, Brigitte BARDEZ, Antoine IMBAULT, Céline BROSSARD.





- LE DRAGON VERT.

Dans les nuages bleus



- LES ACTEURS.

presque au complet

devant le temple.



- LE PÈRE NOËL. après la distribution des jouets.

BILLET DU DEPUTE

ASSOCIATIONS : COLLECTEZ VOTRE PROPRE BUDGET

J'avais déposé l'an dernier un amendement à la loi de Finances permettant aux Associations de percevoir les dons des contribuables, déductibles à hauteur de 5 % de leurs propres déclarations d'impôts. Une ambiguïté subsistait cependant en ce qui concerne la nature des associations habilitées à récolter ces sommes, parfois importantes.

Devraient-elles être reconnues d'utilité publique ou simplement « agréées », c'est-à-dire, reconnues d'utilité sociale par les services départementaux : D.D.A.S.S., jeunesse et Sports, par exemple, ou régionaux tels que Environnement, Culture etc...

Désormais, à compter de cette année, la question est tranchée. Un autre amendement, allant dans le même sens que le mien, a été déposé par le Ministre de la Culture, Jack LANG et voté par le Parlement.

En d'autres termes, dès les déclarations d'impôts 1985, les Contribuables qui le voudront, pourront verser 5 % du montant de leurs revenus imposables à l'Association agréée de leur choix. Ce faisant :

1) - Ils diminueront d'autant la partie imposable

de leurs revenus,

2) - Les associations qui recevront ces fonds devront leur remettre un reçu justifiant du versement.

Ainsi, désormais, les Associations pourront elles-mêmes dégager de nouvelles ressources au bénéfice de leurs propres activités. Imaginons par exemple, un club sportif ayant une centaine de joueurs, de dirigeants ou de supporters payant des impôts : ce sont leurs versements directs qui pourront être collectés par elle-même D'ores et déjà, de nombreuses associations s'orientent vers cette heureuse nouveauté de la dernière loi de Finances.

De leur côté, de nombreux contribuables choisissent ces versements, car ils savent ainsi à qui vont leurs dons et à quoi sert leur argent.

Bonne année 1985 à nos Associations ./

Le Député de Seine et Marne

Alain VIVIEN

N'OUBLIEZ PAS LES GENS DE L'OMBRE

- VALC, depuis sa création a eu a coeur d'organiser et d'animer pas mal de manifestations à VALENCE.

Certaines ont été relatées par la presse locale, voire même mentionnées dans le Bulletin Municipal, par contre, d'autres ont été passées sous silence ; faute de photos où de reportages :

- Sortie des enfants pour le cirque ZAVATA au Palais Omnisport de BERCY à PARIS,

- Goûter des enfants le jour du spectacle à NOEL,

- Achats de jouets et distribution aux enfants à NOEL

- Soirée - Jeux.....

- La Commission de rédaction du Bulletin Municipal, tient à remercier tous ceux qui participent activement dans l'ombre à la préparation de toutes ces fêtes à la grande joie des enfants et des adultes aussi.

- C'est la partie invisible de l'iceberg, mais ces anonymes connus de vous tous méritent un coup de chapeau, car sans eux les fêtes ne seraient pas ce qu'elles sont.

P.S./ Les Amateurs de photos où de reportages photographiques, seront toujours les bienvenus à la Commission de Rédaction du Bulletin Municipal pour animer nos pages.

La Commission

PERSONNES AGEES ET AIDES MENAGERES : UNE ACTION PERSEVERANTE

Un effort considerable a été fait depuis 1981 pour améliorer les ressources des personnes âgées. Ainsi le minimum vieillesse a progressé en trois ans de 65 %. Mais, à côté de cette action centrale, bien d'autres initiatives se sont concrétisées :

- En matière de soins infirmiers à domicile, nous sommes passés de 1 000 places en 1981 à 20 000 fin 1984.
- 30 000 places de section de cure médicale ont été créées.
- 736 hospices devenus inacceptables ont été transformés (dans notre région, les nouveaux bâtiments de BRIE COMTE ROBERT sont un modèle de fonctionnel et d'élégance : enfin les personnes âgées sont accueillies dans un cadre digne et chaleureux).

Beaucoup a été fait aussi en matière d'aide ménagère.

En 1980, les subventions de l'Etat et des communes s'élevaient à 1,3 milliards de F. En 1984, elles atteignent 2,9 milliards, soit une progression de 123 %.

Pour sa part, la seule Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs salariés a doublé en quatre ans les crédits affectés à cette prestation. Elle vient d'ailleurs de recevoir un complément de financement du budget de l'Etat.

Aussi faut-il aujourd'hui réfléchir à la meilleure utilisation possible de sommes aussi considérables.

Il faut rechercher tous les moyens pour simplifier et optimiser la gestion de cette prestation. Cette réflexion s'impose non seulement aux fonctionnaires mais également aux bureaux d'aide sociale des communes et, pourquoi pas, aux associations du 3ème âge.

Ne sont-elles pas les plus à même de nous informer concrètement des améliorations possibles ? C'est à une vaste concertation que j'appelle tous ceux qui, directement ou indirectement et de quelque horizon qu'ils viennent, s'intéressent à l'action en faveur des personnes âgées.

Alain VIVIEN

AIDE MENAGERE A DOMICILE

En application de la loi de décentralisation (Loi du 22 Juillet 1983) le département est seul responsable de l'aide ménagère au bénéfice des personnes âgées ou handicapées.

Depuis le 1er Juillet 1984, le plafond d'octroi de l'aide ménagère est de :

- 29 560 F. pour une personne
- 52 300 F. pour un couple.

Il ne doit plus être fait référence aux obligations alimentaires.

L'admission se fait sans inscription d'hypothèque sur les biens de la personne âgées, les successions ne peuvent donner lieu à récupé-

ration que dans la fraction excédant 250 000 F. (Loi du 13 Juillet 1982).

En revanche, la personne âgée participe au financement des heures d'aide ménagère (au maximum 3 F en métropole - Décret 83 867 du 23 Septembre 1983).

Les taux maxima de contributions des collectivités publiques sont calculés par référence au traitement des fonctionnaires et au montant de la cotisation chômage : 59,31F.

Nous demandons aux personnes intéressées de se faire connaître auprès de Mme BEAUDENON ou de Mme BERMOND.

Anne-Marie REDON - MICHAUD

Une première à Valence-en-Brie LES CARTABLES A LA NEIGE



Grande première à Valence. La municipalité a décidé d'envoyer cette année les élèves des C.E.2., C.M.1. et C.M.2. à la Chapelle-d'Abondance en Haute-Savoie, en classe de neige, avec la Focel de Seine-et-Marne. Les enfants et leur directeur d'école, M. Claude Petit, accompagné de deux moniteurs de la Focel, ont pris le train à Melun pour se rendre ainsi près d'Evian. Le séjour des écoliers durera 10 jours.

Mme Redon, maire, est venue souhaiter un bon séjour aux enfants et à M. Petit. Il fallait voir la joie de tous ces écoliers quittant, pour certains, pour la première fois l'univers familial.

Nul doute qu'ils ramèneront dans leurs cartables (ils vont aussi travailler) de nombreux et beaux souvenirs.

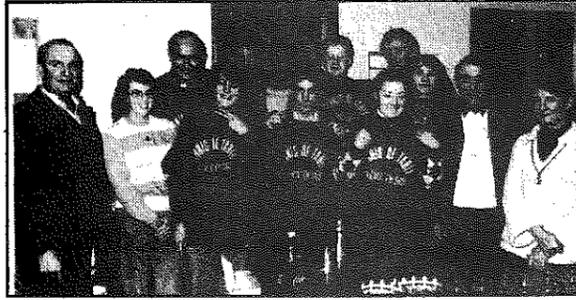
LA RÉPUBLIQUE DE SEINE & MARNE

Premier départ en classe de neige



Les enfants des cours élémentaires et du cours moyen de l'école primaire étaient bien joyeux mercredi soir 6 mars. En effet, ils étaient 23 à partir en classe de neige en Haute-Savoie. C'était une grande première pour le village et de nombreux parents et amis étaient sur la place de l'église pour assister au départ. Mme Redon, maire, et son conseil municipal ont œuvré pour que ce séjour à la neige se réalise... Accompagnés par le directeur de l'école, M. Claude Petit, et de deux moniteurs de la FOCEL, les enfants devaient arriver au matin dans le village de la Chapelle d'Abondance près d'Evian. Pour beaucoup, c'était une découverte car ils n'avaient jamais vu la montagne...

Valence-en-Brie : le tennis de table a six ans



La section tennis de table du Club sportif de Valence a six ans. Pour fêter officiellement cet anniversaire, le président, M. Georges Robert, et les pongistes, ont invité, à la salle polyvalente, Mme le maire, Anne-Marie Redon, et la municipalité, ainsi que tous les responsables de la vie associative du village, autour du verre de l'amitié et de la galette des Rois.

Les entraînements ont lieu

chaque mardi et jeudi, de 20 h 30 à 22 h 30, salle polyvalente, avec des compétitions le mardi.

Notez-le

VALENCE-EN-BRIE

• **Opération bois mort.** — La commune organise les samedis et dimanches matin une opération bois mort et nettoyage d'une partie des bois communaux pour tous les habitants. Un conseiller municipal sera présent.

• **C'est la fête.** — La fête communale des 11 et 12 mai et le Noël des enfants seront organisés par Animation loisirs et culture. Par contre, c'est la municipalité qui se charge des deux soirées dansantes prévues le 1^{er} juin avec l'orchestre Iris et le 28 septembre avec Bertrand Hembert.

Dernier loto à Valence



Les lotos se suivent à Valence-en-Brie. Le dernier en date et également le dernier de la saison a réuni cent cinquante personnes dans la salle polyvalente. Comme à l'accoutumée, les organisateurs proposaient de fort jolis lots qui furent très appréciés.

Ce loto était destiné à arrondir les caisses des quatre associations amies : le club Maurice-Vincent, les anciens combattants, le tennis de table et la Boule joyeuse.

Valence-en-Brie Quand la boule est... joyeuse

L'association bien connue la Boule joyeuse, qui regroupe les nombreux adeptes de la pétanque, sait bien s'amuser. Elle n'a pas son pareil pour organiser des soirées très sympathiques à la salle des fêtes et toujours sur un thème.

Samedi soir, c'était la Bourgogne qui avait été retenue par MM. Pelle, Andres et leurs

amis. Le menu comportait évidemment une pièce de bœuf sauce vigneronne et autres mets délicieux préparés par l'Auberge Saint-Georges. Pour animer la soirée, les Peulons d'Auxerre ont présenté un spectacle folklorique et ont fait même danser avec eux la centaine de convives. Mme Redon, maire, assistait à ces agapes.



FAIT D'HIVER

Record battu - 24 degrés dans la nuit du 15 au 16 Janvier 1985

fut la température enregistrée.

D'après nos anciens, il faut remonter au début du siècle pour avoir enregistré une température aussi basse.

RECORD BATTU aussi en Janvier 1985 pour la consommation de chauffage, l'un n'allant pas sans l'autre, malheureusement.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Je rêve d'une grande fête à l'église de Valence, église qu'on peut dire « nouvelle » par son clocher, sa toiture, ses vitraux, son éclairage... Pour remercier la municipalité et tous ceux qui ont travaillé à l'église.

Pourquoi pas?

l'abbé CALVIÈRE.

VOEUX - BANQUET ET THÉ DANSANT

Valence-en-Brie Banquet pour les Anciens

L'auberge Saint-Georges a accueilli, dimanche midi, le traditionnel repas offert aux Cheveux blancs du village par la municipalité.

Ils étaient ainsi une quarantaine à avoir répondu à l'invitation du maire, Mme Anne-Marie Redon, et de ses adjoints et conseillers. Auprès du maire avaient également pris place Mme Martine Noël, conseillère générale du canton, et M. Dugesclin Tissier, le doyen de l'assistance.

Dans son discours de bien-

venue, Mme Redon a souligné la fidélité et la continuité des traditions établies. Elle devait déplorer également l'absence de plusieurs Anciens retenus au lit par la maladie et a eu une pensée émue pour les trois Cheveux blancs décédés récemment.

M. Imbault, cuisinier de l'auberge, avait confectionné un excellent menu composé de terrine de foie de volailles, de lotte à l'américaine, de pintadeau forestière et d'une coupe Copacabana.



Valence-en-Brie Premier thé dansant avec Valence Animations Loisirs



Avec la nouvelle année, l'association locale Valence Animation Loisirs Culture a repris ses activités et notamment ses thé dansants. Le premier a obtenu un bon succès dans la salle polyvalente et a estimé une bonne participation des habitants du village.

Le jeune Franck à la sono a su très bien s'acquitter de la tâche : on lui doit déjà la so-

natorium de la soirée théâtre. Mme Anne-Marie Redon, maire, n'avait pas manqué ce premier rendez-vous de l'année avec la danse. Elle reçut à cette occasion la visite de M. Radet, maire de Sivry-Courtry, venu en voisin.

A souligner que les adhérents du V.A.L.C. avaient sorti leurs services à thé pour cette animation réussie.

- LE PARISIEN

Nos Joies

Naissances

- Le 11 Janvier 1985 - Eric FALET
- Le 13 Février 1985 - Octave - Jean - Michel OECHSNER-de-CONINCK

Nos peines

Décès

- M^{me} GIRAUD le 15.2.85
- J.J. MAINDRET le 13.3.85
- Albert GRIMOIN le 21.3.85

- Le 13 Janvier 1985 - M. Lucien BAZILE

Monsieur BAZILE nous a quittés le 13 Janvier 1985 mais il reste présent en nos mémoires. Nous voulons assurer notre collègue et amie de toute notre sympathie.

Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

B.B. A VALENCE

OUI : Le titre est bon !

Brigitte BARDOT a élu domicile à la Mairie de VALENCE, dans la salle de réunion du Conseil Municipal depuis Janvier 1985.

Vous pourrez la voir quand vous voudrez ; la Mairie est ouverte tous les jours, Non, ce n'est pas un gag, mais tout simplement BB. est devenue une Mariane Officielle de la France, et comme l'ancienne « Mariane » a bénéficié d'un congé de très longue durée pour fracture de son buste c'est notre B.B. nationale qui a pris la relève.

— Gageons qu'à l'avenir, avec une telle présence dans la salle du Conseil Municipal, nos Conseillers seront plus enclins à la décontraction sans pour autant oublier le sérieux de leur mission.

C'EST PLUS SERIEUX

BIBLIOTHEQUE

- Merci ; aux généreux donateurs de livres qui se sont manifestés pour constituer la bibliothèque municipale.
- Merci ; plus particulièrement à Mesdames BEAUDENON et BERMOND qui ont donné beaucoup de leur temps pour couvrir les livres et les exposer à la Mairie
- Alors ; n'hésitez pas à venir, de nombreux auteurs vous attendent.

LA THEORIE DU P'TIT ROUGE

Au siècle dernier, on disait les cafés, et, il est vrai, cela avait plus d'arôme.

Mais bon ! Café, épicerie-buvette, cave, troquet, rade, bistrot... qu'importe le nom, j'aime les bars.

On y discute de tout, de rien. Et même de n'importe quoi. Il suffit d'avoir quelque chose à dire à quelqu'un. Ce qui devient rare malheureusement.

Ça change de France-Culture, c'est sûr. Mais y a pas de mal à ça. On peut aussi y

rencontrer n'importe qui, n'importe quand.

Et voir à la couleur du vin l'avenir immédiat.

On peut y découvrir l'amour d'une heure, d'un jour, d'une vie. Ou le perdre à jamais.

Prenez cet itinéraire — incomplet, très incomplet — comme une invitation au voyage. Plaisir d'un détour dans le quotidien. Parenthèse dans le chic et choc monotone. Peut-être nous rencontrerons-nous.

NE CHERCHEZ PAS LE SERIEUX, IL NE SE RENCONTRE PAS AU BISTROT, ET C'EST TELLEMENT MIEUX.

VALENCE EN BRIE

EN FÊTE

VENEZ NOMBREUX



JEAN LEFEBVRE
travaille pour vous

Agence locale :
CANNES-ÉCLUSE
Tél. : 432-88.77
77130 MONTEREAU



Ambulances du CHATELET
Marc DETAIS

URGENCE 24 h sur 24

V.S.L. - Consultations
- Dialyses
- Radiothérapies
- etc.

6, rue du Plessier
77820 LE CHATELET-EN-BRIE
331157776 R.M. 772 Agrément 2170/84
Convention 30.213.3

RADIO-TELEPHONE :
066.51.90
Domicile MELUN : 068.71.93

Hôtel
du
Grand St-Jean

Claude NEAUX Père & Fils

18, rue Madeleine
21200 BEAUNE
TÉL. (80) 22.15.22
R. C. Beaune 516 013 083 A et 517 310 025 A

LA LIMOUSINE

Siège Social:

15, Avenue St-Paulin-94210-LA VARENNE

Tél. 883 36-57

TRAVAUX PUBLICS

EAU

ASSAINISSEMENT

S.A. au Capital de 2.000.000 F

48, rue de Paris

BAILLY ROMAINVILLIERS

77400 LAGNY (Seine-et-Marne)



**SOCIETE DES EAUX
DE MELUN**

Siège Social : 398, rue Foch
- Z.I. VAUX LE PENIL 77005 MELUN Cédex
Tél.: **437.05.06**
BUREAU : FONTAINEBLEAU
47 bis, rue Guérin - Tél.: **422.33.28**
Jours ouvrables
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
DEPANNAGES URGENCES :
Tél.: **422.33.28**

A.T.V. PARISOT
1, place du Puits l'Echelle
77820 - LE CHATELET EN BRIE

069 - 49 - 40
VENTE ET DÉPANNAGE T.V.
VIDÉO MAGNÉSCOPE
9 H.12 H - 16 H 30.19 H
LOCATION VIDÉO T.V.
POSE ANTENNE.

GRUPE D'ASSURANCES
MUTUELLES DE FRANCE



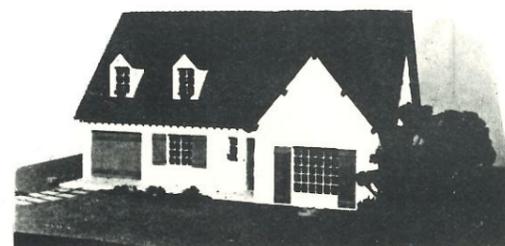
**ASSURANCES
SAVIER**

Incendie
Multirisques
Automobile
Risques divers
Vie - Retraite
Maladie

TEL. 432-07-04

3, rue de la Poterne
77130 MONTEREAU

"Art de Vivre" **EVASION**



Maisons d'Architectes
Artisanat régional
Garantie Sécurité

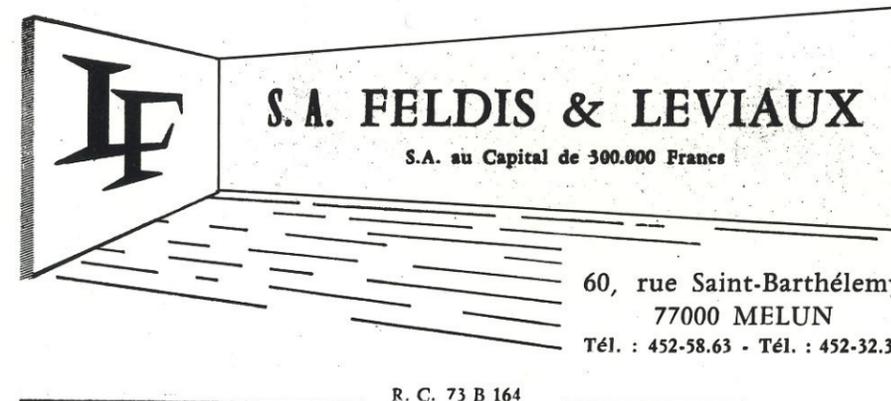
WIGWAM Construction

Pour une information personnalisée

Nom : Tél.:
Adresse :

... Possède TERRAIN
... Recherche

WIGWAM Construction - 13 bis, rue de France
77300 Fontainebleau - Tél.: (6) 422.65.00 - 422.26.99



S.A. FELDIS & LEVIAUX

S.A. au Capital de 300.000 Francs

60, rue Saint-Barthélemy
77000 MELUN
Tél. : 452-58.63 - Tél. : 452-32.38

R. C. 73 B 164

Entreprise Générale de Peinture et Vitrierie



TAXI

**JOUR ET NUIT
TOUTES DISTANCES**

Henri VIEVILLE
10, av. de la Libération
77130 MONTEREAU

432.47.67

ou demandez
M. Henri VIEVILLE

r. m. 304 962 699 77,





**LE CRÉDIT AGRICOLE
EN SEINE-ET-MARNE**

Plus de 100 points de vente

Agences à Montereau
et Montereau-Surville

**LE BON SENS
PRÈS DE CHEZ VOUS**

CARS LEPAPE

Seine & Yonne Voyages
60, Rue J. Jaurès
77130 MONTEREAU

Excursions
Billets AIR - MER - FER

GALVAING JEAN-JACQUES

ENTREPRISE

CONSTRUCTIONS ET OUVRAGES EN BOIS DU BATIMENT
24, Avenue de FONTAINEBLEAU BP 9
77760 LA CHAPELLE LA REINE
Tél.: 424 33-16

**Les cinémas de
FONTAINEBLEAU
vous proposent**

ERMITAGE

Tél. : Bureau 422.72.51
Répondeur 422.28.32

6, rue De France

SELECT

Tél. : 422.28.18

Place Napoléon Bonaparte

FORUM

33 rue d'Avon

Tél. : 422.33.62



**Quand on aime la vie...
On va au cinéma!**

Ballantine's : Grand Cru d'Ecosse

Elevé en futs de chêne et mis en bouteille à Dumbarton
par George Ballantine & Son



Sachez apprécier et consommer avec modération